

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/08/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017 AAA DP 00724

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de la Place des Carmes-Dechaux à Clermont-Ferrand

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Clermont Auvergne Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Olivier Bianchi, Président

RCS / SIRET

24630070100231

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 - Infrastructures routières 4) constructions de routes	Aménagement d'espaces publics - modification d'infrastructures routières : Réduction de l'emprise du boulevard JB Dumas de 2x2 voies à 2x1 voies. Aménagement de la Rue Henri Barbusse en zone de rencontre à sens unique. Déconstruction des 2 bretelles d'accès au viaduc routier. Création de 3 escaliers d'accès au viaduc. Réduction de l'emprise de la chaussée sur le viaduc et création d'un trottoir.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement de la Place des Carmes est mené en co-construction entre Clermont Auvergne Métropole et la Manufacture Michelin. Cette opération intervient en parallèle de la requalification du siège social Michelin. Ce projet comprend entres autres :

- Aménagement de la Place : création de trois terrasses identitaires reliées par un espace central homogène et planté.
- Aménagement d'un espace ludique sous viaduc
- Réduction de l'emprise du boulevard JB Dumas à 2x1 voies
- Aménagement de la Rue Henri Barbusse en zone de rencontre à sens unique
- Déconstruction des deux bretelles d'accès au viaduc routier et construction de 2 accès piétons
- Création d'un cheminement piéton sur le viaduc routier et de deux accès par escaliers
- Construction d'un escalier entre le viaduc tramway et le viaduc routier au niveau de la station de tramway.

4.2 Objectifs du projet

La conception du projet d'aménagement intègre les orientations du PLU de la Ville de Clermont-Ferrand, déclinaison des documents supra-communaux. Les axes relatifs à la Nature en Ville et l'apaisement de la circulation en centre-ville sont particulièrement concernés.

Les objectifs validés du projet sont les suivants :

1. Intégrer l'activité Michelin dans la vie urbaine.
2. Créer des cheminements piétons et cycles alliant sécurité, confort et agrément.
3. Diminuer la place de la voiture au profit des modes doux.
4. Optimiser les espaces sous viaduc en y apportant des usages et d'éventuelles constructions.
5. Faire de la place des Carmes un espace de représentation et de mise en scène du siège Michelin et de la ville.
6. Dégager les vues vers le siège Michelin, la chapelle et l'entrée du cimetière.
7. Permettre aux rez-de-chaussée actifs de s'étendre sur l'espace public, support de vie de quartier.
8. Exprimer l'innovation à tous les niveaux : matériaux, végétaux, mobiliers, usages, gestions, événementiel, etc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus en deux phases opérationnelles. Un document graphique représentant le phasage des travaux est joint en annexe.

Le chantier de la phase 1 débutera mi 2018 pour une durée estimée de 18 mois. Cette première tranche de travaux concernera la déconstruction des 2 bretelles d'accès, l'aménagement d'un escalier d'accès au viaduc, la création d'un cheminement piéton sur le viaduc routier ainsi que les travaux d'aménagement de surface sur l'angle nord-ouest de la Place, en continuité du "parvis Michelin", lui aussi concerné par cette phase de travaux.

Le chantier de la phase 2 n'est pas programmé à ce jour. Cette phase comprend l'aménagement du boulevard JB Dumas, la création du deuxième escalier au viaduc routier (côté Chapelle des Carmes) et de l'escalier entre les 2 viaducs, ainsi que l'aménagement de surface du reste de la Place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

* Nature en Ville :

Ce point, en cohérence avec les orientations du PLU, est traité de manière itérative dans le cadre du projet. L'aménagement du Cœur de Place est particulièrement intègre les aspects liés à la perméabilité des sols, la notion de pleine terre et la prise en compte de la biodiversité.

* Gestion des Risques / Eau :

La conception du projet s'est faite en concertation avec les Services de l'Etat compétents en matière de Risque Inondabilité et de Gestion de l'Eau. Cette démarche collaborative a notamment permis d'écarter en phase Esquisse un scénario de dévoiement du boulevard Dumas en raison de l'augmentation potentielle du risque inondation.

* Circulation apaisée :

Le projet s'inscrit dans les orientations du PLU de Clermont-Ferrand. La Place des Carmes y est identifiée comme une porte d'entrée au centre-ville, au-delà de laquelle la circulation automobile est apaisée. Le report modal pour accéder au centre-ville est souhaitée (tramway, à pied) et sera favorisé par les dispositions prises en matière de circulation, notamment la suppression des deux bretelles d'accès au viaduc, la création de deux zones de rencontre (rue Barbusse et rue du Souvenir Français), la réduction à 2x1 voies du boulevard Dumas et la création d'accès piétons et de cheminements sur le viaduc. Les impacts en terme de circulation du projet ont été modélisés et analysés. Les résultats de cette modélisation sont joints en annexe. La modélisation montre un report partiel du flux vers les axes structurants (boulevard Nord, rue de Chanteranne, autoroute) et dans une moindre mesure, par diffusion, sur des voies de desserte.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les consultations de différents Services de l'Etat sont en cours pour étudier si le projet est soumis aux procédures administratives relevant de la Loi sur l'Eau. Une étude hydraulique sera vraisemblablement conduite.

Une demande volontaire d'Archéologie Préventive auprès de la DRAC a été faite par la Communauté Urbaine et par Michelin. L'INRAP conduira ce diagnostic à l'automne 2017.

Des rencontres préalables ont été réalisées avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui s'exprimera lors de l'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme.

Une étude de sûreté et de sécurité publique a été réalisée et sera étudiée en Commission en Septembre 2017

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
* Superficie globale du projet - terrasse Michelin (3 570 m ²), terrasse festive et aquatique (5 500m ²), terrasse patrimoniale et culturelle (1 400 m ²), cœur de place (15 000m ² dont 2 250 m ² d'espace ludique)	* 2,5 hectares
* Patrimoine arboré	* 125 arbres plantés, 47 arbres conservés et 68 arbres abattus
* Surface éco aménagée	* 3200m ² en stabilisé et 400m ² en pleine terre

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Place des Carmes Dechaux
63 000 Clermont-Ferrand

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3 ° 0 9 ' 4 4 " 97 Lat. 4 5 ° 7 8 ' 3 0 " 9 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

--> Le projet concerne uniquement le territoire communal de Clermont-Ferrand.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE approuvé le 18 octobre 2013
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abords de la Chapelle des Carmes

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 8/07/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de l'Agglomération Clermontoise
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification du système viaire, apaisement de la circulation. Les impacts sur le trafic ont été modélisés. La modélisation montre un report partiel du flux vers les axes structurants (boulevard Nord, rue de Chanteranne, autoroute) et dans une moindre mesure, par diffusion, sur des voies de desserte.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Apaisement de la circulation => réduction du bruit de la circulation automobile.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage public performant au niveau environnemental, avec système de télégestion.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombreux échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'architecte-conseil de la Ville de Clermont-Ferrand. Mise en valeur de la Chapelle des Carmes et de l'entrée du cimetière des Carmes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réduction de l'emprise dédiée à la circulation automobile au profit des modes doux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

*** Nature en Ville (cf Notice paysagère de l'AVP) :**

La question du confort d'été et des îlots de chaleur urbain a été pleinement intégrée à la conception du projet : présence de l'eau sous plusieurs formes, conservation et renforcement du patrimoine arboré, aménagement de sol en pleine-terre, création d'espaces végétalisés.

*** Gestion des risques / Eau :**

Le scénario de dévoiement du boulevard Dumas a été écarté et le volume de déblais-remblais minimisé.

*** Circulation apaisée :**

La réduction de la circulation automobile engendre une réductions des nuisances sonores et de pollution.

Les zones de stationnement sont supprimées (hors desserte commerces, de type arrêt-minute) afin de privilégier l'accès au centre en tramway depuis les parcs-relais existants, à pied ou en vélo. Il convient de préciser que le stationnement des salariés Michelin se fait en totalité à l'intérieur des sites Michelin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la Place des Carmes ne concerne pas la "création" d'infrastructures routières, objet des études d'impact au cas par cas, mais la modification, à savoir la réduction des emprises dédiées à la circulation.

Par ailleurs, les différentes composantes environnementales ont été intégrées dès la conception de ce projet, en tant qu'éléments programmatiques de l'opération. Les orientations du PLU de la Ville de Clermont-Ferrand sont clairement déclinées à l'échelle de cet aménagement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Avant Projet : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5 Etudes de circulation : 4.3

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



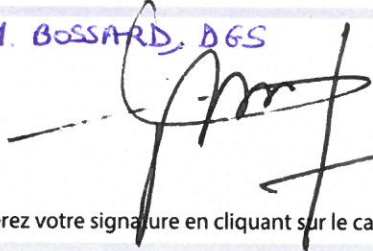
Fait à Clermont-Ferrand

le,

030817

Signature

JM. BOSSARD, DGS



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus